

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE

COMPTE-RENDU

LE JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 – SALLE 103

Nom	Prénom		
AUBIGNY	Benoît	Musicologie	Excusé
BERGEON	Céline	Géographie	Présente
BRIZAY	François	Histoire	Présent
DELMAS	Yannis	SIC	Présent
ESNARD	Catherine	Assesseure à la Formation	Présente
HAZA	Marion	Adjointe Assesseure à la	Présente
HOCHET	Yvan	BUSHA	Présent
KIRTLEY	Regina	Bureau des Langues	Présente
LEE	Matthieu	Elu BIATSS	Présent
MAZARS	Sophie	Elue BIATSS	Présente
MOREAU	Gilles	Sociologie	Présent
OULEBSIR	Nabila	Histoire de l'Art	Présente
POTOCKI	Anna	Psychologie	Présente
PROUTEAU	Nicolas	Histoire de l'Art	
ROBERT	Jessica	Bureau des Langues	Présente
ROUX	Sylvain	Philosophie	Excusé / représenté par Gilles MARMASSE
STEVENS	Hélène	Sociologie	Présente
TREHONDAT	Catherine	Scolarité	Présente
VICENTE-FREDEFOND	Siobhan	Psychologie	Présente

INFORMATIONS DIVERSES

- Calendrier 2019 -2020 (Annexe 1) :

Le projet 2 aménagé a été retenu pour l'établissement.

Des aménagements ont pu être possibles avec l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Ces aménagements permettent une meilleure organisation sur le semestre 2 :

- ✓ La pause pédagogique de La Toussaint est repoussée du vendredi 25 octobre 2019 au soir au dimanche 3 novembre 2019 au soir.
- ✓ 13 semaines de cours au semestre 2, jusqu'au vendredi 17 avril 2019
Début des examens de la première session : du lundi 4 mai au samedi 16 mai 2019 inclus avec un affichage au plus tard le vendredi 5 juin 2019
- ✓ Session 2 du lundi 15 au samedi 27 juin 2019

Ce calendrier est présenté ce jour en CFVU (information au 14 nov: vote favorable en CFVU)

- Semestres en cours :

- Absentéisme en TD d'anglais de L1 et L2, campus et centre-ville : certains TD surchargés et d'autres « désertés » par les étudiants.

Au vu des relevés d'effectifs fournis par Emmanuelle Roux, coordinatrice de la nouvelle offre de formation en langues, on note une grande disparité des effectifs dans les TD de langues quels que soient l'année, le niveau et l'enseignant. Peu de groupes tournent avec l'effectif attendu soit entre 26 et 28 étudiants. Certains TD tournent seulement avec 4 ou 8 mais la majorité est entre 15 et 20 étudiants.

→ Préconisation de la Maison des Langues : après la pause pédagogique de la Toussaint, il sera demandé à chaque enseignant de chaque groupe de faire remonter à la scolarité, du campus et du centre-ville, une feuille d'émargement. Ainsi, il sera possible de faire un bilan précis à mi-parcours du semestre : l'idée étant de fusionner les groupes de même niveau et du même créneau à partir de janvier 2019. Cela engendrera une réduction des heures seulement pour les contractuels, pas pour les enseignants titulaires.

Les enseignants de langue ont constaté une baisse de motivation des étudiants car les cours sont estimés inintéressants pour une partie d'entre eux pour qui le niveau des cours est parfois trop faible ou trop élevé.

Pour lutter contre cet absentéisme, quelques enseignants ont pris l'initiative de ne pas annoncer les dates des contrôles continus.

Attention, le 0/20 ne peut être appliqué en cas d'absence à un contrôle continu, car cette notification est absente des modalités de contrôle des connaissances (MCC).

Problématique du poids de l'examen terminal (coeff 0.6) et examen unique pour tous les niveaux (niveau B1/B2)

Depuis la rentrée, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés. Un groupe d'étudiants de géographie souhaite rencontrer Madame Chabasse, la directrice de la

Maison des Langues, pour lui faire part de leur mécontentement d'être évalués au-dessus de leur niveau. L'UFR SHA n'est pas passive et maintient le dialogue et la concertation avec Monsieur Jabouille, Vice-président délégué Réussite étudiante et pédagogie, et Madame Chabasse.

Il est proposé d'attendre la fin du 1^{er} semestre pour faire un bilan.

Il est également précisé qu'au prochain semestre, l'espagnol devrait être placé sur le même créneau que l'anglais, ce qui devrait faciliter les emplois du temps. On rappelle également l'importance de ne pas placer d'enseignements disciplinaires sur l'UE 4.

- TD numérique : mise en place du PIX - nouvelle plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques - à la rentrée prochaine. A la commission du mois de septembre avait été proposé de mettre en place un groupe de travail avec les collègues en charge du numérique avec l'idée d'harmoniser les cours de numérique au sein de la composante. Des places restent disponibles.
- Modifications AMETYS : ces modifications seront effectives à partir du 21 novembre. Au préalable, il est rappelé que ces modifications doivent être validées par Virginie Laval (les EC concernés par les refus en sont informés). Les messages seront transmis une fois les modifications effectuées.

Importance de faire remonter les informations concernant les changements dans les UE.

Masters : on parle de listes à choix mais elles ne sont pas précisées. Est-ce possible de les rajouter dans AMETYS ?

Il est également précisé que la modélisation n'est pas terminée ce qui explique la non concordance entre APOGEE et AMETYS → les codes sont différents pour chaque UE et chaque matière ce qui implique une charge de travail considérable pour le service scolarité.

- Participation de l'équipe Bibliothèque Universitaire (BU) Michel Foucault à l'UE6 – recherche documentaire :

Bilan d'étape novembre 2018 :

1- Quantitativement positif : 1324 « étudiants formés » en 2 mois (1522 en 2017)
→ 53 h de formations, 6 formateurs mobilisés

2- Cache de grandes disparités :

- 28 h en histoire sur S1 et S3 (S2 prévu)
- 14 h en histoire de l'art et archéologie sur S1 et S3 (S2 prévu)
- 11h en sociologie sur S1
- 6 h (prévues) en philosophie sur S1
- 0 h en musicologie → pas de réponse du département de musicologie. La BU souhaiterait malgré tout avoir un retour même si le département n'a pas besoin d'eux.

3- De réelles difficultés :

- TD tardifs : souvent de 18h à 20h obligeant le responsable à demander aux collègues de faire des heures supplémentaires

- TD sur le même créneau
- Disponibilité des salles informatiques
- Contrôle des présences très variable et qui dépend de l'enseignant chargé de ces TD

4- Préconisations :

- Une coordination prise en charge par un.e enseignant.e chercheur.se de chaque département, notamment sur le contenu et pour harmoniser l'évaluation
- Un cadrage général au niveau l'UFR notamment pour le placement des TD dans l'ENT

Yvan Hochet précise qu'il sollicitera les collègues par mail pour la coordination du prochain semestre. Hélène Hubert sera désormais la référente de la BU pour cette coordination.

La direction de l'UFR communiquera également dans le sens de la BU pour planifier les séances pendant les heures de bureau.

- La liste des étudiants sur UPDAGO :

Les cohortes sont issues directement des codes Etape dans Apogée, UPdago ne fait que les récupérer donc ils ne peuvent pas créer une cohorte « totale » → seulement une cohorte par parcours/ option

Soit l'enseignant clique sur les différentes cohortes, opération à renouveler une à une en ajoutant une cohorte et en la synchronisant : travail long et fastidieux pour certaines formations...

Soit il peut choisir dans UPdago l'auto-inscription : les étudiants cliquent sur le lien du cours, cela les inscrit automatiquement.

Pour cela, 2 étapes sont nécessaires :

1- Activer l'auto-inscription dans son cours.

Cliquer sur les 3 roues crantées en haut de la page, puis Ajouter des utilisateurs. Par défaut, l'auto-inscription est désactivée, il suffit de cliquer sur l'oeil barré pour l'activer.

Si l'enseignant veut limiter cette auto-inscription → un mot de passe appelé "Clé d'inscription", qui sera demandé aux étudiants lors de leur première connexion. Il faut pour cela aller le définir dans les paramètres de l'auto-inscription (roue crantée à côté de l'oeil barré).

2- Diffuser le lien (et éventuellement la clé d'inscription) vers ce cours aux étudiants (mail ou en présentiel), en leur expliquant qu'ils doivent s'y connecter au moins une fois pour s'y inscrire.

Le lien vers le cours est récupérable sur la page d'accueil de votre cours, en copiant l'URL dans la barre d'adresse du navigateur. Elle est au format : <https://updago.univ-poitiers.fr/course/view.php?id=00000>

- Semestres pairs :

- ✓ Anticiper le nombre de groupe TD le plus proche de la réalité : il n'est pas question de constituer des groupes à plus de 40. Cependant, est-ce que l'on planifie des groupes de 45 en prenant en compte les désistements ?
Ex. La responsable de la scolarité précise que sur la promotion des L1 de psychologie sur 900 étudiants, il y a eu 10% de déperdition → étudiants non-inscrits aux examens.
Il n'est pas question de mettre en place une stratégie commune ou d'éditer une règle.
- ✓ Emplois du temps (EDT) semestres impairs : communiquer les éléments à David Bodet pour le 15 novembre 2018.

NB : pas d'enseignements disciplinaires sur les créneaux langues, UE4 et UEO
 → Afin de réduire les difficultés rencontrées ce semestre, la MDL propose de placer les UE5 espagnol (env 100) sur les mêmes créneaux que ceux réservés à l'anglais. Sur les "créneaux universités", pour les L1 et L2, l'UE5 de langues est uniquement le jeudi soir de 18h30 à 20h30. Il s'agit du créneau réservé pour les enseignements communs à plusieurs composantes.
 Veiller à ne pas placer d'UE disciplinaire sur les créneaux option L2/ parcours L3 (dont UE 4 internationale / peu choisie en SHA), soit les lundis de 18h00 à 20h30.
 Reste le problème des cours UE5 Italiens (<10) et Allemand (<10) + langue renforcée ? si mutualisés avec UE4.

Le département de sociologie pointe le fait que pour les L2, UE disciplinaires, 30 heures sont réservées avec des plages horaires n'allant pas au-delà de 18h00. Peut-être n'y a-t-il pas assez de créneaux réservés pour les UE disciplinaires ?

- ✓ Limiter les tirages papiers dès la rentrée janvier 2019
- ✓ Campagne inscription UE d'ouverture (UEO) : du 26 novembre 2018 au 06 décembre 2018 sur l'outil AGUEL - les UEO remplacent les UEL (UE Libres). Les UEO concernent désormais tous les étudiants de L2, au semestre 4. Si tout fonctionne bien, il est prévu que les étudiants de L2 qui oublieraient de candidater soient relancés automatiquement en cours de campagne pour éviter ou minimiser le nombre de retardataires. Une liste classée par composante des UEO qui ont été validées par la CFVU.

Non ouverte	Les Vikings : décrypter le mythe, découvrir la réalité historique
Non ouverte	L'Université de Poitiers : presque six siècles d'histoire (1431-2018)
ouverte	Anthropologie de l'Asie et de l'Amérique du Sud
ouverte	Histoire religieuse de la France de la Renaissance à la Révolution Française
ouverte	Images et société, Introduction au cinéma documentaire
ouverte	Internet, jeux vidéos et subjectivités
ouverte	Le corps et ses usages de marquage
ouverte	Marges, Périphéries, antimondes
ouverte	Peinture et cinéma
ouverte	Psychologie et cinéma
ouverte	Les révolutions de la liberté : France, Amérique
ouverte	Esclavages et dépendances de l'Antiquité à l'ère des abolitions
ouverte	La naissance des grands monothéismes : judaïsme, christianisme, islam

Certaines ont d'ores et déjà été annoncées comme non ouvertes.

L'offre établissement doit permettre d'accueillir les 3000 étudiants de L2.
Pour information, la DIFOR est en train de saisir toutes les UEO dans AMETYS.

EXAMENS : RÈGLEMENT, CHARTE ET ORGANISATION

- Modalités d'attribution des ECTS pour les entrants Erasmus pour la rentrée 2019 :
CFVU du 28 juin 2018 → les équipes pédagogiques (référénts RI, responsables UE) pouvaient attribuer 6 ECTS à des matières et non plus à des UE → problèmes d'équité?
Ex, imaginons le cas de deux étudiants A et B arrivant en Erasmus :
 - l'étudiant A qui suit une UE composée d'une unique matière (24hCM/24hTD) aura 6 ECTS
 - l'étudiant B qui suit une UE comportant 3 matières (16h CM/16h CM/16h CM) aura 18 ECTS→ Le meilleur compromis serait d'attribuer 6 ECTS à des matières dans une UE dès lors qu'elles ont un volume horaire minimum de 24h
- Question du 07/20 en master : RI : Compensation semestrielle : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. La règle de compensation sera suspendue par l'indication explicite d'une note seuil égale ou inférieure à 07/20 à l'UE.
- Cas des absences aux épreuves en contrôle continu / contrôle mixte :
 - Obligation d'organiser une épreuve de remplacement en fin de semestre pour les dispensés d'assiduité et pour les absences justifiées « **à au moins une épreuve de contrôle continu** » (p. 7/9 Règlement des examens)
 - Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu d'une UE entraîne la mention ABI en lieu et place de la note. Elle interdit le calcul de la moyenne et porte la mention DEFAILLANT (DEF) à l'UE concernée, au semestre et à l'année.
 - Dans tous les **cas l'absence doit être justifiée au plus tard 2 jours ouvrés après la date de l'épreuve** pour pouvoir être prise en compte. Dans le cas contraire, l'absence est considérée comme injustifiée.

Pour les contrôles continus → saisir ABI pour toute absence injustifiée → on ne peut pas compenser cette absence par un 0/20.

Tous les justificatifs doivent être remis à la scolarité.

Nécessité de prévoir une épreuve de substitution.

Ce nouveau règlement n'ayant été transmis que fin septembre 2018 - les étudiant.es et les chargé.e.s de cours ont commencé les enseignements avant cette diffusion et/ou n'en maîtrisaient pas nécessairement les changements par rapport à l'an passé - la commission pédagogique décide de considérer avec tolérance les absences en contrôles continus de début de semestre. Des demandes de dérogations pourront être adressées aux assesseures.

- **L'esprit de la réforme :**
 - Mise en responsabilité (autonomie) réelle des établissements et moins de contraintes réglementaires
 - Tout repose sur la capacité des établissements à mettre en œuvre de véritables **dispositifs d'évaluation interne** de la qualité de l'offre de licence dont l'objectif est de s'assurer des acquis réels des étudiants et de leur réussite (ex : conseils de perfectionnement).
 - Les objectifs de formation sont modifiés : une insertion professionnelle immédiate (la nouvelle licence devra s'articuler avec éventuelles évolutions ultérieures relatives aux Licences professionnelles et aux DUT)
 - La structuration de la licence : spécialisation progressive

- **Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :**
 - Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant,
 - Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
 - Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés, réciproques de l'étudiant et de l'établissement. »
 - [...] le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant. Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique.

–Le déploiement de l'approche compétence : organisation en blocs de connaissances et de compétences

Arrêté 2011

Art 7. « L'offre de formation est structurée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables.»

Arrêté 2018

Art 9. « Sur un plan pédagogique, les parcours de licence sont organisés en semestres, **en blocs de connaissances et de compétences** et en unités d'enseignement, afin de **séquencez les apprentissages**.

La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle

–Les crédits ECTS : « à la carte »

Arrêté 2011

Art 2. « Elle sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits ECTS (European Credits Transfer System). »

Art 13 : « Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre »

Arrêté 2018

Art 2. « La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens. »

Art 9. « Afin de tenir compte des objectifs d'apprentissage et des rythmes de formation spécifiques inscrits, pour chaque étudiant, dans son contrat pédagogique pour la réussite étudiante, **le nombre de crédits à acquérir chaque semestre par l'étudiant peut être personnalisé, de même que la durée totale nécessaire à l'acquisition de la totalité des 180 crédits**

- **La direction des études :**

Les établissements définissent les modalités d'organisation de la direction d'études et désignent notamment des directeurs d'études qui ont un rôle général de référent auprès des étudiants et une mission d'interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la formation, ainsi que les observatoires de l'université.

En particulier, afin de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle, ils exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur professionnalisation

- **L'évaluation : MCCC**

- ➔ **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences**
 - **Privilégient** une évaluation continue qui revêt des **formes variées...**
 - Pour accompagner la progression de l'étudiant et permettre des remédiations entre les évaluations, l'établissement **fixe, par unité d'enseignement**, le nombre minimal d'évaluations en tenant notamment compte de leur volume horaire et de leur durée. Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50%.
 - **La seconde chance** peut prendre la forme :
 - D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
 - Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
 - Les établissements peuvent délivrer aux étudiants concernés un diplôme d'établissement ou une **certification attestant l'acquisition partielle des connaissances et compétences constitutives de la licence**. Il peut s'agir en particulier d'un certificat attestant du niveau en langue. A cette fin, il certifie l'acquisition de crédits européens pour favoriser une réorientation ou une reprise d'études ultérieure dans une formation où ces acquis antérieurs ont vocation à être reconnus.
- **Les objectifs pour la rentrée 2019 et la mise en place de cinq groupes de travail:**
 - Processus d'évaluation interne (en appui, la DIFOR et le SEEP)
 - La mise en œuvre du contrat pédagogique (en appui, le SAFIRE, le CRIIP, la DIFOR, I-Média)
 - La direction des études (en appui, le SAFIRE et le CRIIP)
 - Le dispositif OUI SI expérimenté à l'échelle de quelques mentions (en appui, le SAFIRE, le CRIIP)
 - L'enseignement des langues vivantes et le parcours international : bilan et perspectives (en appui la MDL)
- + 1 expérimentation à petite échelle sur Approche compétence et système d'information

POINT ETAPE SUR LA FEUILLE DE ROUTE NOF SHA

- Courrier adressé au Président avec la feuille de route remis le 16 octobre 2018

- Réception « favorable » de la part de l'équipe présidentielle
- Rendez-vous de travail avec l'assesseure et la VP formation Virginie Laval le 14 novembre 2018 pour l'ajustement de la feuille de route.
La direction insiste sur le fait que la feuille de route est le fruit de la collaboration de la direction avec les équipes pédagogiques de toute la composante.
Conscient du surcoût des heures eq. TD → la direction souhaite cependant continuer à travailler de manière sereine avec les collègues sans pression supplémentaire → volonté de rester relativement souple pour continuer à travailler ensemble
- Après le rendez-vous avec Virginie Laval, proposition de constitution d'un groupe de travail SHA → 1ère réunion le 10 janvier 2019 pour voir ce que nous actons pour l'année 2019.

▪ METHODOLOGIE

.....Ces propositions ont été pensées afin de répondre à trois objectifs : **la réduction pérenne du coût de la nouvelle offre de formation, sa rationalisation en termes de lisibilité et d'attractivité pour les étudiant.e.s et la mise en place de conditions de travail plus satisfaisantes tant chez les enseignants-chercheurs, enseignants que chez les collègues BIATSS** (par exemple, réduire les heures complémentaires des EC, simplifier la constitution des emplois du temps, faciliter la coordination et gestion des chargé.e.s de cours, réduire la pression sur les locaux disponibles).

.....la présente feuille de route ne constitue qu'une première proposition dont **la faisabilité doit encore faire l'objet d'analyses précises**. Par ailleurs, afin de laisser le temps à la composante de procéder à des modifications de fond de ses mentions licence **conformément à l'arrêté licence (entrée par compétence, professionnalisation) et d'évaluer la viabilité de certains de ses parcours master**, la direction de l'UFR SHA poursuivra le travail engagé **en vue des rentrées universitaires suivantes**.

▪ CALENDRIER ET CIBLES

Dans l'attente d'une nouvelle extraction AMETYS par les services centraux, les calculs ont été réalisés sur l'extraction du **23 mai 2018** basée sur les effectifs théoriques, hors coût des formations locales et référentiel. Les effectifs réels sont issus d'une extraction APOGEE au **28 septembre 2018**, donc postérieure à la fin de l'essentiel des inscriptions administratives.

Synthèse des coûts prévisionnels au 23 mai 2018 : 52 270 HETD

Demande de la Présidence au 21 septembre 2018 :

Cible septembre 2019 (50% : - 4635 HETD) : 47 635 HETD

Cible septembre 2020 (50% : - 4635 HETD) : 43 000 HETD

Compte-tenu du délai imparti, nous ne sommes en mesure que de chiffrer l'objectif pour septembre 2019.

Pour la 2^e partie de la réduction du coût de la NOF, des pistes sont seulement évoquées et nécessiteront davantage de temps de réflexion au sein de la composante avant de pouvoir être chiffrées.

Propositions faites à la Présidence le 16 octobre 2018 :

Orientations générales	Réductions HETD
2018-2019 Ajustements semestres impairs	1370
Licences (fiche 1) Psychologie L1/ L2/ L3 (-367) HAA L3 (-63) Philosophie L1 (-30) Sociologie L1/ L2 (-192) Master (fiche 2) Musicologie parcours Musique et Sciences Humaines -228 / Mondes médiévaux - 264 Licence pro Agronomie (fiche 3) -226	
Cible Rentrée 2019 :	
1. Ajustements des coûts des mentions de la NOF (propositions émanant des départements)	1972
Musicologie (fiche 4)	839
Sociologie et Anthropologie (fiche 5)	110
Géographie (fiche 6)	207
Philosophie (fiche 7)	90
Langues (fiche 8)	726
2. Réduction du nombre de portails et parcours transversaux en Licence	400
Portails HAA - Philo (fiche 9)	
Portails Psycho - Philo (fiche 9)	
Parcours transversaux L3 (fiche 9)	
3. Réduction du nombre d'UE 4 option en L2	
Fermer les options de L2 (UE4) qui n'atteindront pas les effectifs suffisants en 2018-2019 + ajustement aux fermetures de portails S1	Non encore chiffré
3. Ajustements Mentions et parcours Master	1396
Renforcement des mutualisations des parcours en mention master psychologie afin de revenir à un coût constant/ avant NOF	500
Projet de suppression de l'adossement du Master CREADOC à l'UFR SHA	896
Rapport 40% CM/ 60% TD élargi à toutes les mentions master	Non encore chiffré
ESTIMATION TOTAL REDUCTION SEPT 2019	5138

Pistes pour les rentrées universitaires suivantes	
Projet de suppression du master en mono-parcours Sociologie et Psychologie : socialisation, apprentissages, insertion et conseil (faible attractivité, effectif de 18 M1 atteint sur la base des saisines du rectorat / effectif 8 en M2)	732
Réduction des portails inter-composantes (par ex, Histoire-Droit car pas de progressivité en S2, S3, S4 et pas de parcours / psycho-SDL) selon les indicateurs d'orientation des étudiants à l'issue de la L1 (bilan sept 2019)	Non encore chiffré
Travail d'homogénéisation du parcours MEEF	Non encore chiffré
Alignement de tous les masters sur 750h etu (dans les Masters particulièrement dédiés à la recherche, réduire les heures du S4 - M2 - avec une UE séminaire, UE LV et éventuellement stage et une UE mémoire et soutenance)	Non encore chiffré
Aménagement des enseignements PIX et PPPE (mutualisations, réduction du présentiel au profit d'APP)	Non encore chiffré
Réduction du nombre de parcours en mention master psychologie après analyse des convergences (e.g. candidatures communes, lieux de stage, insertion pro)	Non encore chiffré
Réflexion sur le soutien de l'UFR SHA aux DU	

- Accueil des étudiants Campus France : les étudiants reçoivent toutes les informations par mail sur la rentrée. Ils ont normalement jusqu'au 21 novembre 2018 pour s'inscrire.
Peut-on encore les inscrire mi-novembre ?
Au-delà de la 5^e semaine des semestres impairs, les étudiants ne peuvent plus s'inscrire dans les contrôles continus et devront se présenter à la 2nd session.
Il est demandé de mettre un point Campus France à l'ordre du jour de la prochaine commission.

- Problématique de la répartition des L1 S1 au semestre 2 → pas d'informations sur les options choisies par les étudiants et demande des emplois du temps pour le 15 novembre.
La scolarité n'est pas en mesure de transmettre les effectifs aux responsables de départements pour le moment. Estimations possibles en sondant les étudiants en cours.



Prochaine commission à la Pédagogie : le **jeudi 13 décembre 2018**